



## CDI puis CDD CHOMAGE

-----  
Par SOFI

Bonjour,

En CDI depuis 5 ans, je souhaite quitter mon emploi pour me consacrer à un autre projet pro.  
Mon employeur qui me refuse une rupture conventionnelle me propose de démissionner pour ensuite me réembaucher en CDD de 4 mois et à temps partiel afin de pouvoir toucher les indemnités de chômage.

Est possible de me réembaucher et cela dans la meme entreprise ?

Mes droits au chômage prendront ils en compte mon CDI, car je ne motiverai pas d'assez d heures étant à temps partiel

En vous remerciant d avance.